

Commission de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité
**Commission de l'Économie, des PME, de l'Énergie, de l'Espace et
du Tourisme**

Procès-verbal de la réunion du 18 avril 2024

Ordre du jour :

« Climate Roadshow Luxembourg » organisé par la DG CLIMA de la Commission européenne, avec le soutien de la DG ENER
- Échange de vues

*

Présents : M. Dan Biancalana, M. Jeff Boonen, M. Alex Donnersbach, M. Luc Emering, M. Jeff Engelen, M. Christophe Hansen, Mme Françoise Kemp, Mme Joëlle Welfring, membres de la Commission de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

Mme Diane Adehm, M. Guy Arendt, Mme Simone Beissel, M. Jeff Boonen, M. Sven Clement, M. Félix Eischen, M. Georges Engel, M. Patrick Goldschmidt, M. Claude Haagen, Mme Carole Hartmann, M. Laurent Mosar, M. Tom Weidig, Mme Stéphanie Weydert, membres de la Commission de l'Économie, des PME, de l'Énergie, de l'Espace et du Tourisme

M. Alexandre Paquot, M. Phillip Lugmayr de la DG CLIMA de la Commission européenne

M. Pierre Schellekens, de la DG ENER de la Commission européenne

Mme Anne Calteux, M. Ignacio Gomez Alberdi, M. Dennis Wernerus, de la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg

Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Paul Galles, membre de la Commission de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

Mme Paulette Lenert, Mme Octavie Modert, membres de la Commission de l'Économie, des PME, de l'Énergie, de l'Espace et du Tourisme

*

Présidence : M. Christophe Hansen, Président de la Commission de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

*

« Climate Roadshow Luxembourg » organisé par la DG CLIMA de la Commission européenne, avec le soutien de la DG ENER

Monsieur Christophe Hansen (CSV) prononce quelques paroles d'introduction et de bienvenue en rappelant que le *Climate Roadshow* est une initiative de la Commission européenne, afin de rencontrer tous les États membres dans le cadre de l'évaluation de leur projet de Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC). Après avoir informé que le Luxembourg a récemment connu un changement de Gouvernement, il précise cependant que la nouvelle coalition au pouvoir a l'intention de poursuivre la politique climatique précédente.

Messieurs Alexandre Paquot et Pierre Schellekens remercient les membres présents pour leur accueil et précisent qu'ils sont venus au Luxembourg dans une démarche de dialogue afin de mieux comprendre les préoccupations du pays.

Ils donnent à considérer qu'au cours des cinq dernières années, de nombreux textes européens ont été votés, permettant ainsi de fixer un cadre législatif pour 2030 (« Fit for 55 »). Dorénavant, une période charnière se profile avec les prochaines élections européennes et le renouvellement du Parlement et de la Commission. Cette nouvelle Commission aura comme priorité, d'une part, la mise en œuvre des textes votés lors de la législature actuelle et, d'autre part, la préparation de la neutralité climatique d'ici à 2050.

Ils précisent encore qu'il faudra mener une réflexion sur la manière d'accélérer la transition énergétique tout en soutenant l'industrie et la compétitivité européennes. Ces deux points ne doivent en effet pas entrer en concurrence mais être complémentaires, alors que les solutions pour la transition énergétique sont également des solutions en faveur de la compétitivité de notre économie.

*

Suite à ces paroles introductives, il est procédé à un échange de vues dont il y a lieu de retenir ce qui suit :

Le PNEC luxembourgeois

Les représentants de la Commission européenne expliquent que des efforts ont été faits pour analyser exhaustivement les projets de PNEC de chaque État membre, alors que le PNEC est un outil extrêmement important dans le cadre de la mise en œuvre du « Fit for 55 ».

En ce qui concerne plus précisément le projet de PNEC luxembourgeois, il s'agit, de l'avis des représentants de la Commission européenne, d'un document solide, qualifié d'excellent en termes de stratégie. Même si certains points peuvent encore être améliorés et que des commentaires ciblés ont été émis, c'est une très bonne base de travail pour la politique climatique et énergétique luxembourgeoise.

Tout en se réjouissant de l'appréciation positive du projet de PNEC luxembourgeois, Monsieur Sven Clement (Piraten) note cependant que la Commission européenne émet plusieurs critiques, dont notamment l'absence de développement sur le captage et stockage du dioxyde

de carbone¹ et l'absence de définition de la notion de « pauvreté énergétique »². Les représentants de la Commission européenne confirment que :

- il serait opportun de réfléchir de manière plus concrète sur le captage et la séquestration du CO₂, car il s'agit d'une des technologies dont on aura besoin dans le futur. Au Luxembourg, il faudrait notamment localiser des emplacements de stockage ; il faut en outre s'interroger sur l'identification des ménages vulnérables afin de mieux cibler les aides. En effet, le projet de PNEC luxembourgeois est relativement clair en termes de mesures, mais ne fournit aucune précision pour la définition de la vulnérabilité. Les représentants de la Commission européenne suggèrent dans ce contexte de s'inspirer de la définition de la directive (UE) 2023/1791 du Parlement européen et du Conseil du 13 septembre 2023 relative à l'efficacité énergétique et modifiant le règlement (UE) 2023/955).

Monsieur Jeff Boonen (CSV) fait référence au projet de loi n°8320 portant modification de la loi modifiée du 15 décembre 2020 relative au climat qui vient d'être voté par la Chambre des Députés et dans lequel les dispositions relatives à la création du deuxième SEQE couvrant les émissions de gaz à effet de serre issues du chauffage des bâtiments et du transport routier (« SEQE2 ») sont transposées ; il s'interroge sur la convergence entre le système initial et le SEQE2. Les représentants de la Commission européenne expliquent qu'il est encore trop tôt pour tirer un bilan de la création du SEQE2 ; leur priorité actuelle est d'en assurer un bon démarrage et des analyses seront réalisées en 2026 afin de juger de la convergence des deux systèmes.

Suite à une question de Madame Joëlle Welfring (déli gréng) relative aux champs d'action que le Luxembourg devrait envisager afin d'atteindre ses objectifs en termes d'efficacité énergétique, les représentants de la Commission européenne signalent qu'il n'est pas de leur ressort de proposer aux États membres les mesures concrètes qu'ils doivent mettre en place et qu'ils sont ouverts à toutes les propositions que le pays considère être les meilleures pour son cas particulier.

Dans la communication COM (2024) 63, la Commission européenne donne à considérer que « l'Europe devra mobiliser la juste combinaison d'investissements du secteur public et du secteur privé afin de rendre son économie à la fois durable et compétitive ». Dans ce contexte, Madame Carole Hartmann (DP) se demande comment il est possible d'assurer une bonne collaboration entre le secteur public et le secteur privé : en fonction de quels critères peut-on déterminer cette « juste combinaison » ? Comment attirer les financements privés ? Les représentants de la Commission européenne soulignent qu'il est impossible de séparer formellement les deux secteurs. Ils citent, dans ce contexte, l'exemple des investissements dans le domaine de l'énergie renouvelable : une très grande partie peut être financée par le marché privé mais il existe des secteurs où ce n'est pas le cas (ex : énergie marémotrice) et qui sont donc financés par le secteur public. D'une manière générale, le principe simple : le secteur public finance les projets que, pour une raison ou une autre, le secteur privé ne finance pas. À noter également que certains projets innovateurs, comme dans le domaine de l'hydrogène, se financent par le biais de crédits syndiqués (*syndicated loans*), qui sont des crédits fournis par une association de plusieurs établissements financiers réunis dans un syndicat bancaire pour financer un projet donné. Les représentants de la Commission européenne expliquent également que les instruments financiers qui sont actuellement à disposition doivent encore être affinés ; ils évoquent encore le Fonds pour l'innovation de la Banque européenne d'investissement (BEI) dont le but est de créer un marché européen pour l'innovation par le biais d'une structure pour soutenir les meilleurs projets. Dans le même ordre

¹ "On Carbon Capture Utilisation and Storage (CCUS), the plan does not identify annual CO₂ emissions that can be captured, nor geological CO₂ storage capacity. The plan states that Luxembourg has inadequate geology and limited storage capacity. No details on CO₂ transport are provided".

² "On energy poverty, the draft updated NECP outlines key indicators for the estimation of vulnerable household but does not include specific target for energy poverty, neither under the energy savings obligation".

d'idées, Monsieur Laurent Mosar (CSV) ajoute que l'instrument à privilégier pour encourager l'apport de capitaux privés dans le secteur de la recherche et développement sont les grands fonds d'investissements. Suite à une intervention afférente de Monsieur Christophe Hansen, il est également précisé que les besoins financiers pour atteindre notre objectif de lutte contre le changement climatique sont extrêmement élevés et qu'ils devraient être couverts par environ 85% de fonds privés et 15% de fonds publics.

Monsieur Christophe Hansen évoque le règlement pour une industrie « zéro net » (*Net zero industry act*) qui vise à accroître la production de technologies propres au sein de l'UE, tout en assurant la compétitivité de l'industrie européenne. Il soulève également l'idée de créer une « green tech valley » au Luxembourg, territoire qui serait dédié à la technologie verte et où les formalités administratives pourraient être simplifiées. La Commission européenne a d'ailleurs récemment suggéré aux États membres de désigner des zones qui pourraient être propices à ce type de projet. Au Luxembourg, il serait peut-être opportun d'utiliser un ancien site industriel pour ce faire.

Suite à une question de Madame Simone Beissel (DP) relative à la géothermie, il est précisé qu'il s'agit d'un dossier très pertinent dans l'optique du mandat de la prochaine Commission. Il s'agit en l'occurrence d'acquiescer une meilleure compréhension du potentiel géothermique de l'Union européenne, alors que celui-ci est encore largement inexploité. Il est à cet égard fait référence à un récent rapport du Parlement européen sur l'énergie géothermique³.

Pour ce qui est de la réflexion sur la manière d'accélérer la transition énergétique tout en soutenant la compétitivité européenne, Monsieur Laurent Mosar craint que l'économie européenne ne perde en attractivité, notamment par rapport à d'autres économies (USA, Asie) qui attirent davantage de technologies innovantes et il se demande s'il existe des solutions pour contrer cette perte d'attractivité. Les représentants de la Commission européenne confirment que l'accélération de la transition énergétique et le maintien de la compétitivité européennes doivent être complémentaires, l'objectif n'étant pas d'atteindre les objectifs climatiques aux dépens de la compétitivité. Il s'agit donc de trouver un équilibre en privilégiant l'innovation et la qualité de la main-d'œuvre. Cependant, il est vrai que le problème de perte de compétitivité par rapport aux USA existe et qu'il est notamment dû au fait que les États-Unis sont exportateurs d'énergie alors que l'Union européenne est un importateur. La solution est bien sûr le développement de l'énergie renouvelable, tout en gardant à l'esprit que la composante « prix » est du ressort des États membres par le biais de la fiscalité.

Dans le même ordre d'idées, Madame Simone Beissel s'interroge sur la protection des investissements européens, dans le cadre d'une généralisation de l'optimisation fiscale (modèle « Delaware ») pratiquée par de plus en plus de pays tiers. Les représentants de la Commission européenne expliquent qu'il s'agira d'un débat à mener dans le contexte de l'élaboration du prochain budget pluriannuel européen, afin de définir comment employer au mieux nos ressources dans une situation économique compliquée.

Suite à une intervention de Monsieur Jeff Boonen, il est précisé que l'objectif de l'UE en termes de puits de carbone pour 2030 est actuellement encore loin d'être atteignable et qu'il faut donc se poser la question de la meilleure utilisation possible de la biomasse en opérant un arbitrage quant à l'utilisation du bois comme matériau de construction.

Suite à une question de Monsieur Georges Engel (LSAP), il est précisé que les champs d'action de l'UE au niveau mondial pour la lutte contre le réchauffement climatique sont, d'une part, la conférence des Parties (COP) de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et, d'autre part, les partenariats que l'UE conclut avec des pays tiers : ces partenariats sont souvent des accords « gagnant-gagnant », car ils permettent de

³ https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-9-2023-0432_EN.html

construire des relations équilibrées avec les pays tiers et favorisent les investissements pour le développement de l'énergie renouvelable.

Suite à une question de Monsieur Tom Weidig (ADR) relative à l'énergie nucléaire, les représentants de la Commission européenne rappellent que l'article 194 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) dispose que l'énergie est une responsabilité partagée entre l'Union européenne et ses États membres et que, partant, chaque État membre est libre d'établir son mix énergétique comme bon lui semble. Partant, ils respectent le choix de chaque État membre de recourir, ou non, à l'énergie nucléaire. Ils remarquent cependant que notre société s'électrifie de plus en plus et que cette électrification devra se réaliser sans avoir recours à l'énergie fossile et estiment qu'en 2040, environ 15% de l'électricité totale sera produite sur base de l'énergie nucléaire, le reste sur base des énergies renouvelables. Il est en outre fait référence au dispositif post-ARENH que la France est en train de mettre en place et que la Commission européenne (DG « Concurrence ») est en train d'évaluer.

Les objectifs de l'UE de réduction d'émissions d'ici 2040

Il est ici fait référence à la communication de la Commission européenne du 6 février dernier intitulée « Garantir notre avenir : Objectif climatique de l'Europe pour 2040 et voie vers la neutralité climatique à l'horizon 2050 pour une société durable, juste et prospère⁴ ».

Suite à une intervention de Monsieur Christophe Hansen, les représentants de la Commission européenne confirment que cette communication constitue seulement le préambule d'un processus législatif à venir et qu'elle fera l'objet d'un débat au cours des prochaines années : la nouvelle Commission issue des élections de juin prochain aura pour tâche de mener ce débat puis de faire des propositions législatives adéquates. À ce stade, aucune décision n'a encore été prise.

Le « *European Climate Risk Assessment* »

Monsieur Tom Weidig est d'avis que le « *European Climate Risk Assessment* » est un rapport subjectif. Il cite en effet un extrait dudit rapport qui mentionne que « durant l'été 2022, entre 60 000 et 70 000 décès prématurés en Europe ont été attribués à la chaleur. Les risques liés à la chaleur pour la population générale ont déjà atteint des niveaux critiques dans le sud de l'Europe⁵ ». S'il ne remet aucunement en cause cette affirmation, il déplore cependant le manque d'objectivité des auteurs du rapport, en ce sens que ceux-ci ne pointent que les inconvénients du réchauffement climatique et ne cherchent pas à mettre en exergue ses avantages. Revenant sur l'extrait qu'il a précédemment cité, il regrette que les décès dus au froid ne soient pas mentionnés et qu'il ne soit aucunement signalé le fait que le réchauffement des températures puisse sauver des vies grâce à des hivers moins froids.

Il lui est répondu que ce rapport est un rapport indépendant qui a pour vocation de signaler les risques du réchauffement climatique. Dans ce contexte, il est également fait référence à une communication de la Commission européenne (« *Communication on managing climate risks to protect people and prosperity* ») qui souligne l'importance de quantifier les risques et les coûts liés au réchauffement climatique et de prendre des mesures préventives. À noter en outre que, selon les chercheurs de l'Institut allemand de Potsdam pour la recherche sur les incidences du climat (PIK), le coût économique du changement climatique s'élèvera à plusieurs dizaines de milliards d'euros par an d'ici à 2050.

Tout autre sujet relatif à la mise en œuvre des politiques climatique et énergétique luxembourgeoises

⁴ COM (2024) 63

⁵ *Executive summary*, page 20

Les représentants de la Commission européenne mentionnent encore un point controversé, à savoir la consommation de carburant qui est disproportionnellement élevée au Luxembourg, en comparaison avec ses pays limitrophes, à cause notamment du différentiel de prix du carburant. Étant donné que cette source de revenus va diminuer à moyen terme lorsque la flotte automobile s'électrifiera, il serait opportun pour l'État luxembourgeois de s'y préparer et de réfléchir à une stratégie. Monsieur Christophe Hansen opine, tout en rappelant que les statistiques de vente de carburant ne donnent pas une image exacte à cause de l'achat de carburants par les frontaliers et pense qu'il faudrait revoir le système « *fuel used vs. fuel sold* », car il n'est pas adapté aux spécificités géographiques et salariales de notre pays.

Une question de Madame Simone Beissel relative à la nécessité de réduire les microplastiques et une question de Monsieur Georges Engel relative à la nouvelle directive européenne sur le devoir de vigilance restent sans réponse, étant donné que ces sujets sont en dehors du domaine de compétence de Messieurs Alexandre Paquot et Pierre Schellekens. Des informations seront fournies ultérieurement par les membres de la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg.

*

Monsieur le Président remercie vivement tous les participants pour le fructueux échange de vues.

Luxembourg, le 30 avril 2024

Procès-verbal approuvé et certifié exact